



**Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence
internationale sur la gestion des produits chimiques**

Troisième réunion

Montevideo, 2–4 avril 2019

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la réunion

1. La troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'ouvrira le mardi 2 avril 2019 à 10 heures à l'Antel Arena de Montevideo.
2. Des allocutions d'ouverture et de bienvenue seront prononcées.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

3. La Conférence souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (SAICM/OEWG.3/1).

b) Organisation des travaux

4. Le règlement intérieur de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'appliquera *mutatis mutandis* aux travaux du Groupe de travail. En conséquence, Mme Gertrud Sahler (Allemagne), Présidente de la cinquième session de la Conférence, présidera le Groupe de travail. Un des Vice-Présidents du Bureau de la Conférence, M. Szymon Domagalski (Pologne), fera office de Rapporteur.
5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être se réunir en plénière chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve de toute modification qui serait nécessaire, et créer des groupes restreints pour étudier plus en détail certains points de l'ordre du jour.

Point 3

L'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

a) Évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015

6. Une évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015 a été réalisée selon le cadre défini dans l'annexe de la résolution IV/4 de la Conférence. Dans cette résolution, la Conférence a chargé le Groupe de travail à composition non limitée de se pencher sur les conclusions de l'évaluation indépendante et les recommandations éventuellement formulées à l'issue du processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, pour qu'elle les examine à sa cinquième session.

7. Conformément au paragraphe 7 du cadre, le rapport sur l'évaluation examine les points suivants :

- a) L'impact de l'Approche stratégique ;
- b) Les points forts, les points faibles et les lacunes de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en prenant en compte les 11 points fondamentaux recensés dans les orientations générales et les directives ;
- c) Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ;
- d) Les dispositions institutionnelles dans le cadre de l'approche multisectorielle et multipartite de l'Approche stratégique.

8. Le résumé analytique de l'évaluation indépendante figure dans le document SAICM/OEWG.3/3 et le rapport intégral dans le document SAICM/OEWG.3/INF/1.

9. L'évaluateur(trice) indépendant(e) présentera les résultats tirés du rapport de l'évaluation indépendante. Les participant(e)s souhaiteront peut-être se pencher sur le rapport de l'évaluation indépendante et examiner plus avant les résultats de l'évaluation dans le cadre des discussions menées au titre du point 3 b) i) de l'ordre du jour.

b) Considérations relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

i) Élaboration de recommandations pour la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

10. Au bout de la deuxième réunion du processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, soulignant qu'il importait de faire de nouveaux progrès, toutes les régions et les secteurs ont prié les coprésidents du processus d'élaborer une note à présenter au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième réunion pour servir de base aux discussions. La note en question figure dans le document SAICM/OEWG.3/4. On trouvera dans le document SAICM/OEWG.3/INF/2 des annotations à celle-ci, fournies par les coprésidents, contenant des informations supplémentaires d'ordre général.

11. Les coprésidents ont élaboré la note en consultation avec le Bureau et avec l'aide du secrétariat. Ils se sont, pour ce faire, appuyés sur les résultats des première et deuxième réunions du processus intersessions et ont tenu compte des informations communiquées par les parties prenantes ainsi que des résultats des réunions régionales.

12. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la note et se pencher sur les résultats escomptés de la cinquième session de la Conférence concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Par ailleurs, le Groupe de travail souhaitera peut-être assigner toute tâche connexe aux coprésidents du processus intersessions dans le cadre des préparatifs de la cinquième session de la Conférence.

ii) Calendrier du processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

13. En prévision de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, les participant(e)s souhaiteront peut-être se pencher sur le calendrier de la troisième réunion du processus intersessions et des réunions régionales restantes.

14. Conformément à la résolution IV/4, les participants souhaiteront peut-être également envisager la nécessité de convoquer une réunion supplémentaire du processus intersessions avant la cinquième session de la Conférence, sous réserve de la disponibilité de ressources.

Point 4

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020

15. Le point 4 de l'ordre du jour comporte cinq alinéas relatifs aux progrès et aux lacunes dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique : rapport d'activité pour la période 2014–2016 ; orientations générales et directives en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 ; nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation ; mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé ; et financement de l'Approche stratégique.

16. Conformément au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale, qui porte sur les fonctions de la Conférence, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et adresser des recommandations à la Conférence à sa cinquième session.

17. Lors de l'examen des alinéas, le Groupe de travail pourrait également souhaiter se pencher sur les expériences et les enseignements tirés à ce jour, afin d'appuyer le processus de prise de décisions dans le cadre de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.

a) Rapport d'activité pour la période 2014–2016

18. À sa deuxième session, la Conférence a adopté les modalités d'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/ICCM.2/15, annexe III). Ces modalités comprennent 20 indicateurs pour l'établissement des rapports communiqués par les parties prenantes sur les progrès réalisés dans les domaines d'activité de la Stratégie politique globale : réduction des risques ; connaissance et information ; gouvernance ; renforcement des capacités et coopération technique ; trafic international. Par la suite, le secrétariat a établi un rapport sur les valeurs estimatives de référence pour la période 2006–2008 sur la base des 20 indicateurs, un premier rapport d'activité pour la période 2009–2011 et un deuxième rapport d'activité pour la période 2011–2013.

19. À sa quatrième session, dans sa résolution IV/1 sur les activités menées aux fins de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, la Conférence a prié le secrétariat d'établir un troisième rapport d'activité pour la période 2014–2016, ainsi qu'une analyse des 20 indicateurs de progrès, de sorte que le Groupe de travail à composition non limitée puisse les examiner à sa troisième réunion. Par conséquent, le Groupe de travail sera saisi d'un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2014–2016, ainsi que d'une analyse des 20 indicateurs de progrès (SAICM/OEWG.3/5).

20. Par ailleurs, le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a présenté un rapport actualisé sur les activités entreprises à l'appui de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.3/INF/6). Les organisations participant à l'IOMC seront invitées, au titre de ce point de l'ordre du jour, à fournir des informations actualisées au Groupe de travail concernant leurs progrès dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques.

21. Le Groupe de travail souhaitera peut-être se féliciter du rapport d'activité pour la période 2014–2016 élaboré par le secrétariat et prier ce dernier d'élaborer un quatrième rapport pour la période 2017–2019, à présenter à la Conférence à sa cinquième session.

22. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également examiner des dispositions pour l'établissement d'un rapport d'étape pour la période 2017–2019 et des mesures visant à ce que les informations soient communiquées en temps voulu, le but étant que les parties prenantes communiquent globalement davantage d'informations à l'avenir.

b) Orientations générales et directives en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020

23. Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport du secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des orientations générales et des directives pour la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 (SAICM/OEWG.3/INF/5).

24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des progrès que les orientations générales et les directives ont permis d'accomplir et fournir aux parties prenantes des conseils sur la réalisation l'objectif fixé pour 2020.

c) Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation

25. Aux termes du paragraphe 24 j) de la Stratégie politique globale, la Conférence a notamment pour fonction d'attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants à mesure qu'ils surviennent et recommander des mesures appropriées, et de dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération. À cet égard, la Conférence a demandé que les mesures qui s'imposent soient prises concernant six nouvelles questions de politique générale : la peinture au plomb, les substances chimiques incorporées dans des produits, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés, les perturbateurs endocriniens et les polluants pharmaceutiques persistant dans l'environnement. Le processus relatif aux nouvelles questions de politique générale témoigne des capacités disponibles et de la vaste portée des activités qui peuvent être entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique, qui, du fait de son caractère non contraignant, permet d'aborder les risques et les mesures à prendre

concernant ces questions, promeut ces questions et engendre des actions sur les plans national, régional et mondial. Les parties prenantes ont également demandé que des mesures soient prises concernant les sels d'acides sulfoniques perfluorés et les pesticides extrêmement dangereux.

26. Le groupe de travail sera saisi d'une note établie par le secrétariat récapitulant des informations sur les progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale et les autres sujets de préoccupation (SAICM/OEWG.3/6). Il sera également saisi d'un document d'information fournissant des informations détaillées supplémentaires sur les nouvelles questions de politique générale, établi par les organisations intéressées participant à l'IOMC (SAICM/OEWG.3/INF/9).

27. Le Groupe de travail souhaitera peut-être inviter les différentes organisations chefs de file participant à l'IOMC à présenter oralement des rapports concernant chacune des nouvelles questions de politique générale ; passer en revue les progrès accomplis sur chaque dossier ; proposer des stratégies visant à favoriser le renforcement de la coordination, de la collaboration et de la coopération entre les parties prenantes intéressées ; et examiner les recommandations concernant les questions, s'il y a lieu, afin de progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

28. Par ailleurs, le Groupe de travail souhaitera peut-être se pencher sur les expériences et les enseignements tirés à ce jour concernant les nouvelles questions de politique générale et les autres sujets de préoccupation, afin d'appuyer le processus de prise de décisions dans le cadre de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, en particulier en vue de recenser efficacement et hiérarchiser les sujets de préoccupation d'ordre mondial au-delà de 2020 et de chercher à les régler.

d) Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé

29. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni au Groupe de travail des informations concernant sa Feuille de route pour les produits chimiques et son Réseau mondial sur les produits chimiques et la santé (SAICM/OEWG.3/INF/10). Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé, y compris les rapports de l'OMS sur le sujet.

e) Financement de l'Approche stratégique

30. Le Programme de démarrage rapide a beaucoup contribué à la constitution et au renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition en fournissant des capitaux de départ pour des activités essentielles bien déterminées visant à faciliter le recensement des besoins et la mise en place des moyens nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre axée sur la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique. Les résultats du Programme de démarrage rapide fournissent une possibilité de faire ressortir les bonnes pratiques et les leçons apprises pouvant être diffusées ultérieurement afin d'éviter un chevauchement des efforts, d'utiliser au mieux les ressources disponibles et de partager les connaissances issues de différents projets.

31. Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport du secrétariat sur le Programme de démarrage rapide et son fonds d'affectation spéciale (SAICM/OEWG.3/7). Il souhaitera peut-être se féliciter des résultats du fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide.

32. Le Groupe de travail sera également saisi de plusieurs documents d'information relatifs au financement de l'Approche stratégique, y compris un rapport du Directeur exécutif sur l'évaluation de l'approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (SAICM/OEWG.3/INF/11) ; un rapport sur le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM/OEWG.3/INF/12) ; et un rapport du Fonds pour l'environnement mondial (SAICM/OEWG.3/INF/13).

Point 5

Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2019–2020

33. Dans sa résolution IV/5, la Conférence a prié le secrétariat de fournir au Groupe de travail à composition non limitée, à sa troisième réunion, des informations préliminaires sur ses activités, ses effectifs et son budget. Par conséquent, le Groupe de travail sera saisi d'un tel rapport du secrétariat (SAICM/OEWG.3/8).

34. Dans la même résolution, la Conférence a chargé le Groupe de travail d'envisager de modifier les priorités budgétaires et, si absolument nécessaire, d'augmenter le budget global jusqu'en 2020, et lui a délégué le pouvoir de décision en la matière.
35. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition pour la période 2019-2020, tout en gardant à l'esprit que les activités du secrétariat ont augmenté pour répondre aux demandes découlant de la prise en charge du service fonctionnel du processus intersessions.

Point 6

Préparation de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

36. Le paragraphe 25 de la Stratégie politique globale prévoit que la cinquième session de la Conférence se tiendra en 2020, à moins que la Conférence n'en décide autrement. Selon les attentes énoncées dans la Stratégie politique globale et la résolution I/1 de la Conférence, les sessions de la Conférence devraient se tenir si possible, à intervalles très rapprochées des réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales concernées, afin d'accroître les synergies et l'efficacité et de favoriser le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique.
37. Le Gouvernement allemand a proposé d'accueillir la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques du 5 au 9 octobre 2020 à Bonn. Il sera invité à fournir des informations relatives aux préparatifs de la cinquième session de la Conférence.
38. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du secrétariat sur les préparatifs de la cinquième session de la Conférence (SAICM/OEWG.3/INF/14).

Point 7

Questions diverses

39. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner d'autres questions soulevées par les participants au cours de la réunion.

Point 8

Adoption du rapport de la Conférence

40. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner et adopter le rapport sur les travaux de sa troisième réunion.

Point 9

Clôture de la réunion

41. La clôture de la réunion devrait être prononcée le jeudi 4 avril 2019 à 18 heures au plus tard.